

RECTIFICATIF A L'AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION N°1900338
PARU LE 22/02/2019 (ADDITIF DE L'AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE
CONVOCATION N°1900279 PARU LE 18/02/2019)
DE LA SOCIETE GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES
« G. E. A. »

Suite à erreur matérielle :

Dans le paragraphe de prise en compte des votes par correspondance, il y a lieu de lire :
« *Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance, dûment complétés et signés, devront parvenir à la société CACEIS CORPORATE TRUST, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 24 mars 2019.* »

Au lieu de :

« *Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance, dûment complétés et signés, devront parvenir à la société CACEIS CORPORATE TRUST, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09, trois jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 22 mars 2019.* »